

Rentrée 2023-2024

# LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS



Photo : S. Tournier / CDD01

- **Le Département investit pour la réussite des collégiens.....p. 3**
- **Que fait le Département de l'Ain dans les collèges ?.....p. 4**
- **Des investissements soutenus.....p. 5**
  - *Plan collèges (2018-2024) : faire face à la pression démographique - p. 5*
  - *Vers un nouveau Plan collèges (2024-2030) - p. 6*
  - *Des opérations « hors Plan collèges » - p. 7*
  - *Le Département, acteur de la transition énergétique - p. 7*
  - *Entretien et maintenance des collèges : un budget de 4 M€ - p. 9*
  - *Mise en accessibilité des collèges - p. 10*
  - *Vidéoprotection : sécuriser les entrées des collèges - p. 10*
  - *Equipements numériques : des collèges bien dotés - p. 10*
- **« Ambition collégiens » : accompagner les jeunes et les aider à grandir.....p. 12**
  - *Chéquier jeunes 01 - p. 12*
  - *Nouveau : le Guide du collégien - p. 13*
  - *Epanouissement et réussite des collégiens : le Département s'engage - p. 14*
  - *Ain'Formations Orientation : des clefs pour réussir du CAP à BAC+5 - p. 17*
  - *Bien manger dans les collèges - p. 18*



# LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS



*Préparer l'avenir et contribuer à la réussite scolaire des jeunes Aindinois, tels sont les défis que nous souhaitons relever !*

*L'Ain fait partie des départements français où la croissance démographique est la plus dynamique ; c'est pourquoi nous portons une ambition forte pour les collégiens. Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, notre Plan « Ambition collégiens » constitue l'un de nos chantiers prioritaires.*

*Cette année, nous poursuivrons les chantiers prévus dans notre Plan collèges (2018-2024). Et, par-delà nos compétences obligatoires en matière de constructions, réhabilitations et restructurations, nous veillerons à offrir aux collégiens de bonnes conditions de travail en mettant en œuvre de nombreuses actions et dispositifs d'accompagnement éducatif favorisant leur épanouissement et leur réussite scolaire et déploierons le plan de lutte contre le harcèlement scolaire.*

*Cette année sera aussi marquée par l'adoption, en décembre, de notre prochain programme d'investissements qui déterminera les projets de nouvelles constructions, d'extensions ou de rénovations sur la période 2024-2030. Nous avons la volonté de poursuivre une politique d'investissements soutenus et d'élaborer un Plan collèges adapté aux besoins des territoires. Ce nouveau Plan reposera sur des orientations affirmées : sobriété énergétique, transition écologique et qualité du climat scolaire. Il y a en effet urgence à s'adapter au changement climatique et à relever les défis de la transition énergétique.*



**Pierre Lurin**  
Vice-président délégué  
aux finances, aux bâtiments  
et aux moyens généraux



**Jean Deguerry**  
Président du Département de l'Ain



**Véronique Baude**  
Vice-présidente déléguée à la jeunesse,  
aux collèges, à l'éducation  
et à l'enseignement supérieur

# QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DE L'AIN DANS LES COLLÈGES ?

## MISSIONS OBLIGATOIRES



**Construction, rénovation, entretien et équipement** des 51 collèges publics, avec une stratégie de développement durable



**Financement du fonctionnement**, par l'attribution de dotations versées aux collèges publics, et aux collèges privés sous contrat d'association



**Équipement numérique et mobilier** des collèges publics



**Recrutement et gestion des agents** d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration



**Définition de la carte scolaire**, précisant le rattachement des 36 000 élèves dans le collège public de leur secteur



**Restauration scolaire** : préparation et service des repas dans les collèges publics, en priorisant les produits locaux



**Transport scolaire des élèves** en situation de handicap

## MISSIONS VOLONTAIRES



**Développement de dispositifs éducatifs** pour l'épanouissement et la réussite des collégiens



**Valeurs éducatives et apprentissage de la citoyenneté** : Parcours méritants, lutte contre le harcèlement scolaire, Collégien acteur du développement durable, Savoir secourir...

## EN CHIFFRES



**51 collèges publics**  
(49 + 2 « cités mixtes »  
regroupant collège et lycée)



**14 collèges privés**

**+ de 36 000 élèves**

**15 agents travaillent au Département** dans les services administratifs de la Direction des Collèges

**470 agents travaillent directement dans les 49 collèges publics**

(les « cités mixtes » ne comptent pas d'agents départementaux). Ils occupent des fonctions diverses (agent d'accueil, agent d'entretien, agent de maintenance, chef de cuisine, agent de restauration). Ces agents départementaux ont la particularité d'être sous la responsabilité du chef d'établissement (le Principal du collège) pendant l'exercice de leurs fonctions, tout en relevant de leur employeur territorial (le Département de l'Ain).

# DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS

Pour s'adapter aux besoins du territoire et à la croissance démographique, mais aussi parce qu'il a à cœur d'offrir aux collégiens et à la communauté éducative de bonnes conditions de travail, le Département de l'Ain porte, dans les collèges, une ambition inégalée, pour des investissements fonctionnels et durables.

## PLAN COLLÈGES (2018-2024) : FAIRE FACE À LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Afin de faire face au dynamisme démographique de l'Ain, le Département poursuit ses investissements pour permettre, aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, de travailler dans des établissements scolaires fonctionnels et durables.

### ● COLLÈGES NEUFS - EXTENSIONS :

- **Collège de Saint-Didier-de-Formans** : ouverture du collège pour cette nouvelle rentrée 2023. Coût de l'opération : 20 M€ (part Département).
- **Collège de Péron** : l'extension du collège est en cours. Ouverture du réfectoire pour cette nouvelle rentrée 2023. Livraison de l'extension en février 2024. Coût de l'opération : 7,5 M€.
- **Collège d'Ornex** : travaux en cours. Ouverture prévue à la rentrée 2024. Coût de l'opération : 23,5 M€.

### ● RÉHABILITATIONS – RESTRUCTURATIONS :

- **Collège de Villars-les-Dombes** : les travaux ont démarré à l'automne 2022. Un collège provisoire a été installé pendant l'été 2023. Poursuite des travaux de restructuration dès la rentrée 2023 pour une fin prévue en 2027. Coût de l'opération : 22,1 M€.
- **Collège de Péronnas** : les travaux de restructuration ont débuté le 8 juillet 2022. Fin des travaux prévue en 2026. Coût de l'opération : 27,5 M€.
- **Collège d'Ambérieu-en-Bugey** : lancement des études de programmation fin 2023.
- **Collège de Miribel** : études de programmation en cours.



Pour **Saint-Didier-de-Formans** et **Ornex**, les opérations de construction de collèges neufs intègrent également la construction d'un gymnase et d'équipements sportifs, financés par les Communes ou la Communauté de communes. Les parties communes (aménagement de voirie, gare routière) sont partagés entre le Département à hauteur de 80% et la Commune ou la Communauté de communes à hauteur de 20%.

→ Plus d'infos sur ces opérations : [www.ain.fr](http://www.ain.fr)



Collège Saint-Didier-de-Formans

## VERS UN NOUVEAU PLAN COLLÈGES (2024-2030)

Le Département mène actuellement une étude prospective pour définir les besoins en nouvelles constructions, extensions ou rénovations qui va définir son plan d'investissement dans les collèges sur les prochaines années. Ce travail partenarial, basé notamment sur les données transmises par le Rectorat et les communes pour anticiper les évolutions des effectifs, s'inscrit dans une logique d'offrir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage au collège.

L'état des bâtiments existants est analysé à travers de multiples critères : ancienneté du bâti, la consommation et le mode énergétique, le confort d'été, le respect des normes (amiante, qualité de l'air...), le dimensionnement de l'établissement (surface de sanitaires, hall, préau, cour, réfectoire, salles de classes,) ainsi que tous désordres particuliers.

### ● UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL BATIMENTAIRE :

Dans un contexte de **changement climatique**, de **crises multiples** dont la fréquence augmente (augmentation des prix des énergies, pénuries de matériaux, crises sanitaires, etc.) et avec la volonté d'offrir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage au collège le Conseil Départemental de l'Ain a décidé de réfléchir au nouveau référentiel selon l'axe de la **SOBRIETE**.

Cette sobriété est **énergétique** et **financière**. Elle a, pour premiers objectifs d'optimiser les coûts de construction, de limiter la dépendance des collèges aux énergies et fluides, à la fourniture de matériaux et équipements et de permettre de maîtriser les enveloppes budgétaires allouées à l'opération, tant en investissement qu'en fonctionnement, sur l'ensemble du cycle de vie d'un collège, de sa construction / rénovation jusqu'à sa démolition.

La prise en compte du **bioclimatisme** pour limiter cette dépendance tout en fournissant des **conditions de confort** optimale est un enjeu majeur.

Elle consiste également à concentrer les efforts d'investissements sur la **qualité fonctionnelle** des espaces et leurs **impacts sur la santé** en optimisant l'usage des lieux et en les **mutualisant**.

Le **numérique** doit être un vecteur d'**efficience immobilière** et d'**amélioration de l'apprentissage**. Son intégration au référentiel des collèges et aux projets doit être traité le plus en amont possible afin qu'il ait le maximum d'impact.

L'amélioration des conditions d'accueil passe enfin par une **sécurité accrue** aux abords et au sein des collèges et par une **accessibilité pour tous**.

Le Plan collèges (2024-2030) sera présenté à la session du Conseil départemental de décembre 2023.

## DES OPÉRATIONS « HORS PLAN COLLÈGES »

- **Collège Antoine-Chintreuil à Pont-de-Vaux** : création de salles de classes supplémentaires, construction d'un préau, mise en conformité de la sécurité incendie, amélioration énergétique et de l'étanchéité, travaux d'accessibilité, extension du réfectoire.

Coût prévisionnel de l'opération : 4 M€. Début des travaux : fin 2023.

- **Collège Roger-Vailland à Poncin** : construction de la demi-pension, aménagement de nouvelles salles et reconstruction des logements.

Coût prévisionnel de l'opération : 4,8 M€. Début des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2024.

## LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### ● LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

La loi Élan de novembre 2018 et le décret « Éco énergie tertiaire » de juillet 2019 imposent de nouvelles obligations dans les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, dont les collèges.

D'ici à 2030, tous les collèges de l'Ain sont dans l'obligation :

- soit d'avoir diminué leur consommation d'énergie de 40% par rapport à une année de référence ;
- soit de présenter un niveau de consommation d'énergie en valeur absolue en-dessous des seuils fixés par le dernier arrêté selon leur catégorie d'appartenance.

Aussi, un décret du 20 juillet 2020 oblige, d'ici à 2025, que les bâtiments dont les chaufferies présentent une puissance installée de plus de 280 kWh, soient installés des systèmes de régulation des installations techniques performants, de type GTC (gestion technique centralisée).

Le Département a adopté un plan de rénovation énergétique de 8 collèges parmi les plus consommateurs. Un planning de travaux a été établi entre 2021 et 2027. L'objectif est une réduction de 30% à 50% des consommations de ces collèges en travaillant sur l'efficacité des bâtiments.

#### Travaux de performance énergétique effectués et en cours :

- **Collège Bel Air à Thoissey, L'Albarine à Saint-Rambert-en-Bugey, Louis-Vuitton à Saint-Trivier-de-Courtes, Collège du Valromey à Artemare** : opérations terminées.

Coût total : 4,4 M€

- **Collège Marcel-Anthonioz à Divonne-les-Bains** : travaux en cours.

Coût prévisionnel : 2,3 M€.

- **Collège de Pont-de-Veyle** : études en cours. Coût prévisionnel : 2,28 M€.

- **Collège de Gex** : études en cours. Coût prévisionnel : 3 M€.

Ces opérations font l'objet de subventions d'État importantes (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements-DSID, « Fonds vert »...).



Le plan de rénovation énergétique représente, pour le Département de l'Ain, un coût d'environ 17 M€ entre 2021 et 2025, qui sera réévalué au budget 2024. Ce budget comprend aussi les études et les diagnostics énergétiques, la mise en place de régulation GTC (Gestion Technique Centralisée) et la désimperméabilisation des cours de collèges.

Par ailleurs, soucieux de la réduction des dépenses en énergie, du confort thermique et de la qualité de l'air dans les collèges, le Département vise, pour toutes les opérations de constructions inscrites dans son Plan collèges, des objectifs précis et contraignants de performance énergétique. Dans le cadre des rénovations, le Département attache une importance à la performance des bâtiments (isolation des murs, remplacement des menuiseries, gestion des ponts thermiques...), mais aussi des équipements de chauffage et des équipements de ventilation.



### ● FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, le Département de l'Ain met à la disposition de la SEM LEA une partie des toitures de ses bâtiments, pour y installer des panneaux photovoltaïques. Quant au **collège de Péronnas**, il sera équipé de ses propres panneaux pour de l'autoconsommation.



### ● UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU

La préservation des ressources en eau fait partie des priorités du nouveau mandat de l'exécutif départemental. Ainsi, tous les collèges neufs ou restructurés bénéficient de cuves de récupération des eaux de pluie qui servent à alimenter les sanitaires des élèves.

De plus, les **collèges Jean-Rostand à Arbent et Xavier-Bichat à Nantua** feront l'objet de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de récréation. Il s'agit de créer des zones d'ombres et des îlots de fraîcheur pour améliorer le confort des élèves, de préserver la ressource en eau et de re-créer de la biodiversité.

Coût de l'opération : environ 110 000 € par opération en moyenne.



### ● LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS

Le Département s'est engagé en signant le pacte bois-biosourcés dans l'objectif de massifier l'utilisation du bois dans la construction ; les filières forêt-bois et biosourcés apportent une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociaux du territoire.

L'engagement du Département est :

- pour les constructions neuves, le « niveau Platine » : intégration d'objectifs élevés (+ de 36 kg/m<sup>2</sup> de plancher de matériaux biosourcés) sur 70 % de ses constructions ;
- pour les réhabilitations, le « niveau Or » : intégration d'objectifs élevés (+ de 10 kg/m<sup>2</sup> de plancher de matériaux biosourcés) sur 40 % de ses constructions.

A titre d'exemple, la construction du **collège d'Ornex** comprend des murs en ossatures bois, une charpente en bois et des isolants biosourcés. Le gymnase est totalement en structure bois.



### ● LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Le Département de l'Ain suit de près les opportunités de raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur car ces réseaux permettent de chauffer plusieurs bâtiments à partir d'une chaufferie collective. Cela permet de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable (géothermie, bois-énergie, chaleur de récupération...). La réglementation énergie 2020 (RE2020) incite les collectivités à développer, moderniser, étendre et densifier ces réseaux au cours des prochaines années.

A titre d'exemple, les **collèges Thomas Riboud et de Brou à Bourg-en-Bresse** seront raccordés au réseau de chaleur urbain en 2024.

## ● DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Une hausse importante des coûts de l'énergie est à prévoir cette année. Ces coûts sont pris en charge par les collèges sur les dotations annuelles de fonctionnement allouées par le Département.

**En 2022, elles s'élèvent à 6,5 M€ pour les 51 collèges publics.**

Une enquête a été menée auprès des collèges pour estimer le besoin de dotations complémentaires, afin de les accompagner dans la hausse des charges à supporter.

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES COLLÈGES : UN BUDGET DE 4 M€

Outre la construction et la rénovation des collèges, le Département a en charge également l'équipement des salles de classes (mobilier, matériel informatique...), mais aussi l'entretien conséquent des établissements (réfection de l'étanchéité des toitures, remplacement des systèmes de sécurité incendie, réaménagement des cuisines, travaux de peinture...).



**4 M€**

C'est le budget annuel moyen consacré à l'entretien et à la maintenance.



**1,1 M€**

C'est le budget consacré aux équipements et mobiliers en 2023.

## ● TRAVAUX EN COURS OU RÉALISÉS CET ÉTÉ :

**Collège de Dagneux** : désamiantage et reprise des sols, réfection et isolation des toitures terrasses

**Collège de Pont d'Ain** : création de deux salles de classe

**Collège de Ceyzériat** : modification des charpentes des logements

**Collège de Thoissey** : fin des travaux de mise en accessibilité

**Collège d'Hauteville** : réfection de la couverture du chalet, reprise des forêts

**Collège de Leyment** : travaux d'accessibilité des salles de sciences et des sanitaires

**Collège de Montréal-la-Cluse** : rénovation de la salle de musique, mise en accessibilité des salles de sciences

**Collège de Nantua** : mise en accessibilité des salles de sciences

**Collège de Bagé** : réfection des étanchéités des toitures terrasses, aménagement de salles devoirs et de la scolaire, installation d'un abri vélo

**Collège d'Oyonnax** : création d'une salle pour les parents

**Collège de Jassans-Riottier** : rénovation du réseau de chauffage, mise en accessibilité partielle pour l'accueil d'un élève en fauteuil à la rentrée

**Collège de Pont-de-Veyle** : rénovation/extension et mise en accessibilité du bloc sanitaires des élèves

**Collège de Belley** : sécurisation de la cour

**Collège de Saint-Trivier-de-Courtes** : rénovation énergétique, études pour la reprise des réseaux de chauffage

**Collège de Vonnas** : construction d'un bloc sanitaires dans la cour en remplacement du bâtiment modulaire vétuste, intégration d'un récupérateur d'eau de pluie, installation d'un abri vélo

**Collège de Reyrieux** : construction de nouveaux sanitaires dans le hall

**Collège d'Artemare** : recâblage informatique

**Collège Beynost** : modification de châssis vitrés pour ventilation naturelle

**Collège de Brou** : étude pour l'amélioration du confort d'été et de la ventilation

**Collège Thomas Riboud** : réfection de l'étanchéité de la toiture du CDI et des locaux attenants,

remplacement de certains éclairages

**Collège de Lagnieu** : réfection des étanchéités en toiture terrasse, mise en accessibilité des salles de sciences et des sanitaires

**Collège de Meximieux** : aménagement de la butte extérieure dans le cadre d'un projet de végétalisation

**Collège de Pont de Vaux** : remplacement des menuiseries extérieures

### ● MISE EN ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES

Signalétique spécifique, équipement des salles et des escaliers, adaptation des sanitaires, le Département poursuit son programme de mise aux normes d'accessibilité des collèges.

**En 2023, 500 000 € sont consacrés à ces travaux.**

## VIDÉOPROTECTION : SÉCURISER LES ENTRÉES DES COLLÈGES

Si la sécurité publique relève de la responsabilité première de l'État, le Département de l'Ain a fait de la sécurité une de ses priorités, notamment aux entrées des collèges. Il souhaite équiper progressivement tout ou partie des collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection.



En lien avec les forces de sécurité intérieure, l'Education nationale, la direction diocésaine et l'administration, 20 premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés de caméras de vidéoprotection.

En 2022/ 2023, six collèges ont été équipés par ce nouveau dispositif : **les collèges Anne-Frank (Miribel), Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), Yvon-Morandat (Saint-Denis-lès-Bourg), Ampère et Lumière (Oyonnax).**

Le Département travaille actuellement sur la centralisation des images sur un seul site, et prévoit d'équiper dix établissements supplémentaires.

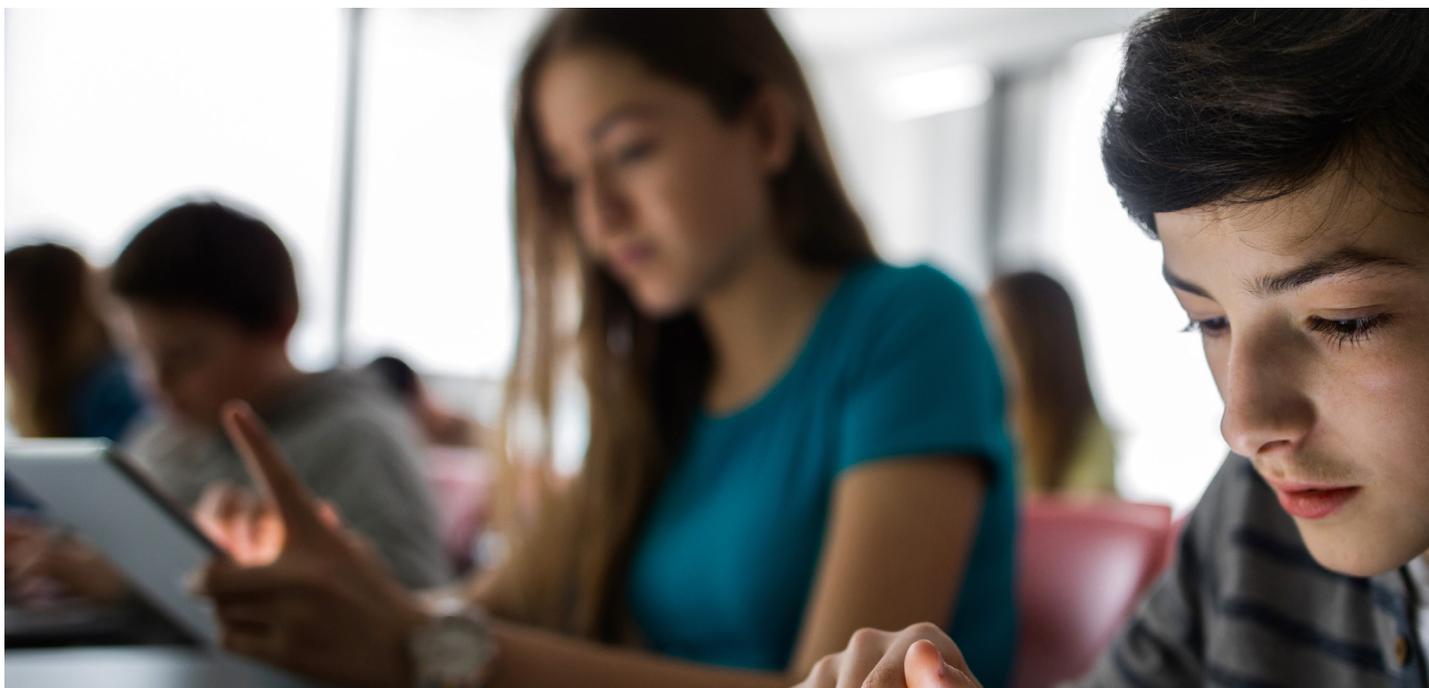
**Le budget alloué à cette action (de 2022 à 2024) s'élève à 500 000 €.**

## ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES : DES COLLÈGES BIEN DOTÉS

Le Département a mis en place un plan d'investissement numérique dans les collèges, représentant 9,6 M€ sur la période 2019 - 2023. L'objectif ? Renouveler le parc informatique des collèges et prendre en compte les nouveaux usages numériques dans les établissements. Les collèges peuvent ainsi bénéficier de vidéoprojecteurs, de tablettes, d'une extension du parc d'ordinateurs et d'une imprimante 3D par collège.

### ● ACCÈS INTERNET

Tous les collèges sont reliés en fibre optique. Un projet de fibre noire en cours permettra d'augmenter les débits des collèges sur 2023/2024.



### ● RÉSEAU LOCAL

Les équipements des réseaux locaux ont tous été renouvelés entre 2020 et 2022.

### ● SERVEURS

Tous les serveurs des 51 collèges ont été renouvelés entre 2019 et 2021.

### ● POSTES DE TRAVAIL ADMINISTRATIFS

Depuis fin 2020, le Département gère les postes de travail administratif des collèges. Tous les postes de plus de 5 ans ont été renouvelés.

### ● POSTES DE TRAVAIL PÉDAGOGIQUES

Près de 7000 sur 8 000 machines ont été renouvelées en 4 ans.

Le Département réalise aussi dans le cadre du projet de « Migration Architecture Windows » le renouvellement complet des parcs de postes pédagogiques sous Windows 10 et le passage sur des serveurs Microsoft Windows. A ce jour, 40 collèges ont déjà migré. La fin du déploiement de ce projet est prévue pour la mi-2024.

### ● SÉCURITÉ

La direction informatique du Département travaille actuellement pour remplacer les boîtiers de sécurité (firewall) dans les collèges à compter de fin 2023 et reprendre cette compétence actuellement gérée par le Rectorat.

### ● VIDÉOPROJECTEURS

Depuis 2021, tous les collèges sont équipés en vidéoprojecteurs à ultracourtes-focales standards et interactifs.

### ● CONVENTION COLLÈGES NUMÉRIQUES

Une convention de cadrage sur l'utilisation des équipements numériques dans les collèges publics de l'Ain a été élaborée avec le concours de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ain, la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation, la Direction des Services Informatiques de l'Académie et les services départementaux.

# « AMBITION COLLÉGIENS » ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LES AIDER À GRANDIR

Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, le Département a fait de l'éducation et de la réussite scolaire des collégiens l'une de ses priorités.

## CHÉQUIER JEUNES 01 : UN COUP DE POUCE AUX FAMILLES, UN SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES

Le Chéquier Jeunes 01 permet aux 37 600 jeunes de l'Ain inscrits en classe de niveau collège (collèges, Maisons familiales rurales, Instituts médico-éducatifs...) de financer l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport, de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives, mais aussi de financer l'achat de livres, l'entrée dans des concerts, festivals, piscines, structures de sports de nature...

**Au total, les jeunes pourront profiter de plus de 220 € d'activités culturelles ou sportives.**



Les chéquiers sont distribués aux jeunes directement par les collèges, dès la rentrée scolaire.

Le Chéquier jeunes 01 est composé de :

● **5 CHÈQUES « SPORT/LOISIRS » D'UNE VALEUR DE 5 €, POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 € :** aide à l'inscription dans un club sportif, réductions pour des manifestations sportives, des entrées dans des infrastructures sportives...

● **5 CHÈQUES « CULTURE » D'UNE VALEUR DE 5 €, POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 € :** aide à l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique, réductions pour des manifestations, des entrées dans des lieux culturels et de loisirs, des achats de livres...

● **12 BONS D'OFFRES PROMOTIONNELLES PARMIS UNE LISTE DE PARTENAIRES « PRIVILÉGIÉS »** (USB, USO, FBBP, JL, Centre culturel de rencontre d'Ambronay, La Tannerie, Parc des Oiseaux ...).

→ Plus d'infos : [chequierjeunes.ain.fr](http://chequierjeunes.ain.fr)

# NOUVEAU !

## LE GUIDE DU COLLÉGIEN

Le rôle et les actions du Département dans les collèges publics sont souvent méconnus des familles. C'est pour cette raison qu'un Guide du collégien vient d'être élaboré.

Le but de ce livret est de présenter aux parents et aux élèves des 51 collèges publics les différentes actions menées par le Département de l'Ain.



Ce guide sera distribué aux collégiens, à la rentrée de septembre 2023, par les établissements, en même temps que le Chéquier jeunes 01.

Il comprend des informations sur :

- le rôle du Département pour les collèges ;
- les missions obligatoires et volontaires du Département de l'Ain dans les collèges ;
- la politique Collèges du Département ;
- un volet citoyenneté sur le mode d'élection des conseillers départementaux ;
- qui définit l'affectation des élèves et la carte scolaire ;
- la gestion des transports scolaires ;
- des contacts utiles pour les adolescents.

→ [Guide du collégien téléchargeable sur www.ain.fr](http://www.ain.fr)

## ÉPANOUISSEMENT ET RÉUSSITE DES COLLÉGIENS : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

Le Département mène, à travers de nombreux dispositifs, une politique diversifiée d'accompagnement éducatif afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen responsable, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde. **Il consacre 975 000 € à ces dispositifs, dont 50 000 € aux sections sportives.**

### ● NOUVELLE AIDE AUX TRANSPORTS

Cette nouvelle aide forfaitaire vise à financer les frais de déplacements des sorties culturelles et patrimoniales et des visites d'entreprises et des acteurs économiques, pour contribuer à l'accès des collèves et des élèves aux institutions culturelles et aux lieux patrimoniaux, mais aussi pour contribuer à l'ouverture sur l'environnement professionnel.

### ● LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire au cours de leur scolarité et un quart des collégiens seraient confrontés à du cyber harcèlement.

Pour lutter contre ce fléau, le Département de l'Ain, pour l'année scolaire 2023-2024, déploie son plan de lutte contre le harcèlement scolaire, en complémentarité des actions déployées au niveau de l'Éducation nationale : formation de tous les agents départementaux des collèges visant à les informer et les sensibiliser, mise à disposition des établissements de l'exposition « Stop au harcèlement » et mise en œuvre d'interventions avec des intervenants qualifiés à destination de l'ensemble des élèves de 5<sup>e</sup>, rencontres avec les familles.

### ● PARCOURS CITOYEN

Dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et de l'apprentissage à la citoyenneté, le Département de l'Ain, au cours de l'année 2023-2024, va déployer un module éducatif visant à apporter aux collégiens une meilleure connaissance des institutions et à valoriser l'importance du droit de vote. Pour cela, seront proposés aux établissements des outils (dossier pédagogique et support vidéo), des modules de visite de l'Hôtel du Département et des Archives départementales, et des interventions des Conseillers départementaux dans les classes.

### ● COLLÉGIENS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département de l'Ain considère que l'éducation au développement durable constitue un enjeu essentiel pour la formation citoyenne des collégiens. A travers cet appel à projets, il entend promouvoir la démarche des collèges sur des thèmes en lien avec la vie des territoires, en apportant son soutien à des projets en cohérence avec les enjeux de développement responsable, et en accompagnant les initiatives qui mettent en valeur les comportements et les actions des collégiens, citoyens d'aujourd'hui et de demain. Pour l'année scolaire 2023-2024, les projets visant la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau seront priorités.

**> 146 projets subventionnés en 2022-2023.**

Depuis deux ans, le Département accompagne les collèges publics volontaires dans une démarche d'économie d'énergie grâce au défi national Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement scolaire (CUBE.S) organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et le Cerema. Ce défi constitue un projet fédérateur, éducatif et convivial qui réunit toute la communauté éducative et implique le personnel technique pour analyser les usages, réfléchir sur les comportements individuels et collectifs en matière d'énergie. En lien avec les programmes notamment de technologie, de science physique et d'EMC, le parcours éducatif de santé, citoyen et avenir, ce "challenge" offre à toutes les disciplines et aux éco-délégués des pistes d'engagement. L'année dernière, le Collège Chartreuse des Portes de la commune de Briord a été lauréat du concours national CUBE.S pour le prix de la meilleure économie d'énergie en seconde position.

### ● APPEL À PROJETS « DÉCOUVERTE DES PRATIQUES SPORTIVES DE PLEINE NATURE »



Cet appel à projets a pour objectif d'initier les collégiens aux pratiques sportives de pleine nature existantes dans l'Ain (randonnée, course d'orientation, escalade, via ferrata, canyoning, canoë kayak, ski, biathlon, randonnée à raquettes...) et de leur permettre de découvrir le territoire durant les 4 saisons en favorisant le partenariat avec les structures locales. Un volet « Montagne de l'Ain » a été créé spécifiquement pour faire découvrir aux collégiens les richesses de notre territoire en toute saison.

> 53 projets subventionnés en 2022-2023.

### ● APPEL À PROJETS « MA MANIF OLYMPIQUE »

L'objectif de cet appel à projets est de permettre aux élèves de s'approprier les valeurs de l'olympisme, de les rendre « ambassadeurs » de ces valeurs dans une dynamique de projet. Il s'agit de développer, chez les élèves, l'autonomie, la créativité et la capacité à participer à la mise en œuvre d'une manifestation (de sa conception à sa réalisation).

> 3 projets subventionnés en 2022-2023.

### ● PORTER ET FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Département de l'Ain souhaite contribuer à restaurer dans les collèges, aux côtés des équipes éducatives, l'autorité et les valeurs de la République et à réaffirmer auprès des élèves et de la communauté éducative le caractère émancipateur des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Pour réaliser cette ambition et faire partager ces valeurs, le Département met en œuvre cet appel à projets afin de contribuer à ce que chaque collégien puisse devenir un citoyen éclairé, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde.

> 142 projets subventionnés en 2022-2023.

### ● SAVOIR SECOURIR

Le Département s'engage à former les élèves de 3<sup>e</sup> à la Prévention et aux Secours Civiques de 1<sup>er</sup> niveau (PSC1).

> 6 883 élèves ont été formés en 2022-2023.

## ● PARCOURS MÉRITANTS

Promouvoir la persévérance scolaire, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et auprès des autres, et donc les valeurs de civisme.

Chaque élève « méritant » reçoit un courrier nominatif du Président et un diplôme remis lors d'une cérémonie organisée par le collège, un abonnement d'une valeur de 60 € et une gratification de 175€ pour les élèves répondants aux critères de la bourse d'étude nationale.

**> L'année dernière, 2 153 parcours d'élèves ont été reconnus comme méritants dans 49 collèges, 3 lycées professionnels et 2 MFR, dont 367 élèves boursiers.**

## ● LIEN COLLÈGES-ENTREPRISES

L'appel à projets « Lien Collèges-Entreprises », élaboré en concertation avec les autorités académiques, les chambres consulaires, les collèges et les partenaires associatifs, vise à accompagner l'action des collèges en matière d'orientation par la découverte des métiers et filières porteurs de l'Ain. Il doit permettre aux collégiens de mieux comprendre le monde de l'entreprise, de découvrir les entreprises implantées sur le territoire départemental et de développer leur esprit d'entreprendre.

**> 17 projets subventionnés en 2022-2023.**

## ● SÉJOURS ET ÉCHANGES LINGUISTIQUES

L'aide aux séjours et échanges linguistiques a pour objectif de favoriser la réussite scolaire dans les apprentissages et la maîtrise des langues étrangères.

**> 95 voyages subventionnés en 2022-2023.**



## ● PROJETS CULTURELS

Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle diversifiée tout au long de leur parcours scolaire. Développer et renforcer leur pratique artistique. Lutter contre les inégalités d'accès à la culture en renforçant les partenariats entre les collèges et les artistes.

## ● SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Offrir aux élèves volontaires la possibilité, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

**> 43 sections sportives dans les collèges du Département en 2022-2023.**

## AIN'FORMATIONS ORIENTATION : DES CLEFS POUR RÉUSSIR DU CAP À BAC+5



Pour aider les jeunes dans leur choix d'orientation et mieux les guider vers la vie active, le Département et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Inspection académique, Centre d'information et d'Orientation et les fédérations de parents d'élèves) organisent un salon « Ain'Formations Orientation - Des clés pour réussir du CAP à Bac +5 ».

**La 22<sup>e</sup> édition du salon Ain'Formations Orientation aura lieu du 18 au 20 janvier 2024 à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse.**



## BIEN MANGER DANS LES COLLÈGES

Dans l'Ain, près de 24 000 élèves sont demi-pensionnaires (dans les 51 collèges publics). Leur offrir une restauration de qualité, avec des produits frais et locaux, en proposant des tarifs maîtrisés aux familles : telles sont les priorités du Département qui s'investit fortement dans la plateforme Agrilocal 01.

Le Département de l'Ain mène, en effet, une politique volontariste pour favoriser l'approvisionnement local dans la restauration collective :

- par la mise à disposition de la plateforme Agrilocal 01 permettant une mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles locaux (producteurs, artisans, entreprises locales) et acheteurs de la restauration collective. Elle permet aux services de restauration des collèges d'accroître l'approvisionnement en produits locaux et de saison et de soutenir l'économie et l'agriculture locales ;
- par des animations ponctuelles au sein de la restauration scolaire (3 temps forts par an sont proposés : sensibilisation à l'alimentation durable, aux produits locaux et de saison...)
- par l'animation du réseau des cuisiniers des collèges pour déployer les bonnes pratiques et favoriser les rencontres avec les fournisseurs locaux ;
- par la participation du Département à différentes manifestations en lien avec la thématique de la restauration collective (salons, forums...)
- par la mise en place d'une aide financière plafonnée à 200 000€ par an pour l'ensemble des collèges.

Le Département de l'Ain est le 1<sup>er</sup> contributeur Agrilocal de France parmi les 38 Départements adhérant à la plateforme. En 2021, cela a représenté plus de 625 000 repas 100% Agrilocal01 servis.

→ Plus d'infos : [www.agrilocal01.fr](http://www.agrilocal01.fr)



À la cantine, le Département a le choix entre deux modes de gestion :

- **la gestion directe par l'établissement** : l'équipe de cuisine est constituée d'agents du Département ;
- **la gestion concédée à une société de restauration collective.**

Dans les deux cas, les repas sont préparés chaque jour au collège, dans les locaux et avec le matériel mis à disposition par le Département.

Bien manger, à des tarifs accessibles pour les familles, tel est l'engagement du Département. Grâce à la participation financière du Département, les tarifs de la restauration scolaire sont plafonnés et maîtrisés.



**Ici, c'est  
l'Ain !**



**CONTACT PRESSE**

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)